

### **Les grandes orientations**

En 2022, la Com Com va se doter des moyens humains pour assumer ses compétences, d'où un recrutement assez large de personnel : DGS, animateurs extra-scolaires et le Mercredi périscolaire, animateurs occasionnels sur les vacances, chargé de mission animation du territoire (CRTE), chargé de mission territoire d'industrie, animateurs Maison France Service, accompagnateur projets jeunes (ados), instructeur remplaçant ADS, etc... Ce nouveau « gabarit » de la Com Com oblige à une maîtrise parfaite des charges de fonctionnement (communication, économies d'énergie, équipement téléphonique, informatique, maintenance). D'autant que pour 2022, des augmentations exponentielles sont annoncées pour l'électricité et le gaz notamment. L'effet « ciseaux » prévu se produira pleinement cette année. Par ailleurs, nous disposons de possibilités en matière d'investissement que nous devons engager au plus vite pour faire des économies sur notre fonctionnement.

#### **Passons maintenant en revue les différentes compétences :**

**En matière de développement économique** sur le Parc d'Activités Intercommunal (PAI), la chambre de Commerce et d'Industrie (CCI a ajouté en 2021 trois modules aux trois déjà existants. Pour ces travaux de seconde tranche, comme il était convenu, la Com Com doit verser 75 000 € de subventions à la CCI, qui elle a réalisé 1,2 Million d'investissements.

Comme il était prévu, le projet de vente à Plastic Injection accélère, nous devons réaliser les travaux d'extension de la voirie principale (Allée des châtaigniers) sur 100 mètres ainsi que la viabilité des lots, ce qui fait avec le suivi des travaux un montant de dépenses à prévoir de 230 000 € (maîtrise d'œuvre : Egis).

Pour notre Parc d'Activités, la charte Palme est un atout qu'il convient de conforter par une mise à jour de l'état environnemental pour une somme de 8 000 €.

Concernant les autres zones d'activités, c'est surtout pour la zone « les hautes » (ZIH), c'est-à-dire la partie autour du pôle de valorisation (SBA) qu'il convient de réaliser des travaux de requalification qui vont s'étaler sur 2022 et 2023. On peut estimer à 135 000 € la somme à engager pour 2022, y compris la maîtrise d'œuvre (Réalités) et il faudra compter sur une subvention du Département dans le cadre du Plan de Relance et de la DETR.

Rappelons que la clôture du budget annexe du Bournat va permettre un report d'excédent sur le budget général (un peu plus de 300 000 €).

Il faudra aussi prévoir des travaux de défrichage et de dessouchage sur le parc d'activités.

Pour l'année 2022, compte tenu des projets de vente de terrain et des subventions attendues, les recettes d'investissement devraient équilibrer les dépenses d'investissements. Il faut préciser que 10 hectares sont encore disponibles sur le parc et qu'au plan départemental, les disponibilités s'étiolent.

D'autre part, en matière de politique locale du commerce, l'aide directe sera poursuivie avec la région ainsi que la 5<sup>ème</sup> édition de la journée nationale du commerce de proximité (50 000 € et 25 000 €)

Par ailleurs avec trois autres communautés de communes (TDM, ALF et LF), nous allons travailler sur le thème « territoire d'Industrie » et accueillir chez nous, dans nos locaux, le chef de projet (le 14 mars).

**Concernant le pôle commercial de Crevant-laveine**, nous allons réaliser des travaux classiques d'entretien et en investissement le changement des planches de rives.

**Enfin la maison France Service**, pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives, va se mettre en place dès Septembre avec deux agents positionnés sur Lezoux, mais celle-ci pourra aussi fonctionner en mode multisite sur les communes du territoire (L'Etat met la main à la poche à la hauteur de 30 000 €/an).

**En matière de développement touristique**, s'agissant du fonctionnement, on reste dans le classique avec notre contribution à la Maison du Tourisme qui progresse de 2 % par an suite à un désengagement du Parc (68 000 €), les animations touristiques dans le cadre de Festi 14 pour 7000 € et un appel de fonds du Conseil Départemental 63 pour la voie verte de 8000 €. La part investissement est modeste avec un montant prévu actualisé dans le CTDD de 56 000 € pour la voie verte et 14 000 € pour le GR 89 (chemin de Montaigne).

Concernant la culture, la Communauté de Communes poursuivra son soutien aux actions cinématographiques à hauteur de 22 000 € par le biais de la convention avec Ciné Parc.

La saison culturelle « jeune pousse » sera poursuivie avec TDM (12 000 €).

L'étude dans le cadre d'un projet de valorisation archéologique qui était initialement dans le budget tourisme (pour 10 000 €) sera mise en œuvre et pourrait bénéficier du soutien du Département et de la Région.

Concernant la médiathèque intercommunale, la saison culturelle à hauteur de 35 000 € sera reconduite. Dans le cadre d'un tour de France, la convention citoyenne pour le climat fera étape les 20, 21 et 22 Mai 2022 à la Com Com. Cette étape dans le cadre de la tournée des tiers-lieux a pour objectif d'enrichir la réflexion sur la construction du PLUi et sur les propositions des habitants. Ce sera aussi l'occasion de présenter le projet « Fabcity » avec la création d'un skate-park qui fait partie de cette dynamique de démocratie contributive et d'expérimentation.

Les frais de fonctionnement de cette étape avec la préparation seront partagés entre le budget urbanisme (6 000 €) et le budget médiathèque (6 000 €).

Concernant la communication, ce poste devrait se stabiliser, l'objectif étant la baisse.

Pour ce qui est de l'investissement, il s'agit de mobilier et de poste informatique (pour 30 000 €), et aussi de travaux avec aménagement de la réserve, création d'un bureau et salle de travail en mezzanine pour environ 100 000 € (à voir la faisabilité avec le cabinet d'architecte) et la phase expérimentale du Fabcity pour un coût de 40 000 € avec des subventions escomptées du Département et du programme Leader.

La prise de compétence PLUi, PCAET constitue pour 2022 une étape importante pour la Com Com.

Par ailleurs, sur le volet habitat, du fait de la fin du 1<sup>er</sup> PLH (2014-2020), celui-ci sera aussi actualisé.

Les bureaux d'études ont été désignés pour accompagner ce travail pour 326 220 € HT :

- . Campus 63 de Cournon pour 191 700 € (PLUiH)
- . Vizea de Lyon pour 34 607 € (PCAET)
- . Mozaïque Environnement pour 94 013 € (Evaluation environnementale)

On peut estimer les frais engagés pour 2022 à 200 000 € (150 000 € PLUi, 50 000 € PLH) alors que les subventions sont difficiles à estimer et dépendent

des enveloppes dont disposera l'Etat. Déjà par exemple 63 000 € ont été versé par l'Etat fin 2021 pour le PLUi.

La correction au niveau des AC pendant quatre ans permettra de faire tampon (37 000 € par an en cours de validation)

Les travaux d'entretien, de mise aux normes handicap des bâtiments de la Com Com seront réalisés (notamment le marquage au sol).

En ce qui concerne le fonctionnement, on sera très attentif aux frais de communication en essayant de se limiter aux sommes inscrites en 2021.

On poursuivra les actions classiques en se limitant aux montants de 10 000 € (chaudières) et 25 000 € pour le programme habiter mieux (rénovation énergétique) sans pour l'instant élargir aux améliorations du logement du fait de la perte d'autonomie (on verra selon les sommes dépensées en Septembre)

L'adhésion à l'ADHUME pour la Com Com et les communes sera renouvelée en 2022 (16 000 €).

**En matière d'assainissement non collectif**, dans le cadre du service SPANC géré en régie, ce budget annexe est déficitaire, il conviendra de le mettre à l'équilibre par une augmentation du prix des services (déjà en 2022 majoration des diagnostics vente de 10 € passant de 120 à 130 €).

En ce qui concerne le budget investissement, la Com Com poursuivra son effort par une avance sur la subvention du Département dans le cadre de la réhabilitation des installations.

En ce qui concerne **la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)**, il faudra prévoir des travaux sur le bassin versant de la Dore (compétence transférée au Parc Livradois Forez), ce qui va activer la taxe GEMAPI.

Pour le Contrat Litrou Jauron (le contrat est porté avec la Com Com Billom Communauté), il faut attendre le résultat des études lancées (qualité de l'eau, hydrologie, et analyse des pratiques agricoles).

En ce qui concerne **la délégation de gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage** (45 243 € TTC), celle-ci a été reconduite récemment à Hacienda pour 2022-2023 et 2024.

Un aménagement de terrain familial pour la famille Horn Schartier est prévu pour 100 000 € dont 60 000 € de DETR. Cet aménagement constitue une première étape dans le cadre du nouveau Schéma Départemental qu'il conviendra de mettre en œuvre avec l'Etat et le Département.

**En ce qui concerne la gestion des tennis** à l'association SCL Tennis de Lezoux, la nouvelle convention sur la période 2022-2023 et 2024 a été validée par le Conseil Communautaire.

Enfin, la CCEDA poursuivra son engagement (7500 €) aux côtés d'autres intercommunalités dans le pôle métropolitain Clermont-Vichy-Issoire, notamment sur les thèmes mobilité, économie et voie verte.

**En matière d'environnement, la CCEDA s'est engagée sur le PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) et sera accompagnée par le bureau d'étude déjà indiqué et bénéficiera d'un soutien du Département et de la Région.

La Communauté de Communes continuera à participer financièrement à la plateforme territoriale de rénovation énergétique du Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €. Le conseiller à mi-temps avec TDM sera accueilli en 2022 au siège de la Com Com.

**Concernant l'entretien et la gestion des voiries d'intérêt communautaire**, notamment la voie romaine suite à l'expertise par l'ADIT des deux ponts, la Com Com va procéder à l'abattage des arbres qui dégrade la structure, s'en suivra la mise en place des barrières de sécurité et le goudronnage (45 000 €).

**En matière d'enfance jeunesse**, nous avons signé avec la CAF une convention globale territoriale (CTG) à l'échelle intercommunale applicable depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021. Celle-ci permettra la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur l'ensemble du territoire donc sur l'ensemble des communes, de la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes.

Cette convention définit les enjeux sur le territoire sur les cinq années à venir, un véritable projet de territoire sous la forme d'un contrat politique décliné en plan d'actions.

Le transfert des Centres de loisirs extra-scolaires et Mercredi périscolaire a été validé en Conseil Communautaire le 14 Décembre 2021.

Les statuts de la CCEDA ont été modifiés dans ce sens.

Les élus auront encore à travailler pour finaliser les incidences sur les AC, pour une application en 2023.

Le service enfance-jeunesse a travaillé sur l'impact du transfert sur le personnel des communes de Joze et Lezoux et leur accompagnement.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour un appel de marché public de prestations pour l'animation et la gestion des Centre de Loisirs des cinq autres communes (actuellement UFCV).

Pour l'action « ados », nous avons récemment embauché avec une prise en charge d'environ 50 % du salaire par la CAF (aide PS Jeunes) et il convient de prévoir les frais de fonctionnement du service.

**En matière de gestion des ressources humaines**, depuis le recrutement du conseiller, nous avons beaucoup avancé sur la mise en place du télétravail, la création d'un compte épargne temps, un règlement de formation, la définition de lignes directrices de gestion du personnel, etc...

Compte tenu des augmentations d'effectifs de la Com Com, il convient de prévoir deux véhicules supplémentaires (réflexion sur électrique, positionnement des bornes, leasing ou achats, véhicule à hydrogène, etc...), choix qui se situe dans la perspective du PCAET.

Le travail ensemble constitue la clef de voute de la réussite dans les domaines de la mutualisation, du partage équitable des charges transférées, de la mise en place d'un pact fiscal et financier entre les communes et la Communauté de communes.

Enfin un pôle de ressources pour la Com Com constitue l'axe de réflexion de 2022 pour se projeter dans l'avenir.

AR PREFECTURE

063-246301097-20220222-20220222\_01-DE  
Regu le 24/02/2022